

CH_VB 99.065 vom 18. August 1999

Bundesverwaltung, 1999-08-18, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_99.065

FR: CH_VB 99.065 du 18 août 1999

IT: CH_VB 99.065 del 18 agosto 1999

Erwägungen

E. 18

août 1999 Au nom du Conseil fédéral suisse La présidente de la Confédération, Ruth Dreifuss Le chancelier de la Confédération, François Couchepin 1999-4631 7807

Condensé Par le présent message sur l'immobilier militaire, le Conseil fédéral propose l'ouverture de crédits de programme pour un montant total de 386,12 millions de francs, répartis comme suit: . francs '- Article «Projets immobiliers (transformations et construc- 211 920 000 fions)» Un projet supérieur à 10 millions de francs pour les Forces

E. 22

Article «Prestations contractuelles» Crédits d'engagement selon les organisations d'utilisateurs: Etat-major général, Groupe de la planification: trois crédits de pro- gramme pour une participation aux frais relatifs des endiguements et des ouvrages de protection contre les avalanches, pour des mesures de protection des eaux et pour des projets urgents et imprévus. Etat-major général, Division de l'aide au commandement: participa- tion aux frais en faveur de Swisscom pour travaux de construction concernant une station pour satellites terrestre. Forces terrestres, infrastructure de l'instruction: contribution au canton pour le développement de l'installation de combat en zone bâtie en une installation de combat en localité dans le centre d'instruction de la protection civile de Eiken, contribution de l'investissement en faveur de la commune de Mesocco pour la construction d'un bâtiment poly- valent, contribution aux dépenses pour la construction d'un bâtiment pour les cours et l'instruction sur la place d'armes cantonale de Wil . près de Stans, contribution au canton des Grisons pour l'agrandis- sement et l'assainissement de la route de liaison Tavanasa - Brigels. ' Article «Prestations contractuelles» Total des crédits d'engagement Millions fr. 5,000 0,900 13,300 19,200

E. 23

Article «Entretien des immeubles et liquidations» Crédits d'engagement selon les organisations d'utilisateurs: Millions fr. Etat-major général, Groupe de la planification: crédit de programme 141,400 relatif de l'entretien pour les organisations d'utilisateurs, crédit de programme relatif aux liquidations pour différents objets et installations superflus, crédit de programme pour des mesures énergétiques, crédit de programme pour dommages non assurés à des immeubles militaires, crédit d'ouvrage pour des travaux de rénovation et d'assainissement (2e étape) d'infrastructures existantes sur le domaine du Centre équestre national de Berne (ancien Dépôt fédéral des chevaux de l'armée). Groupement de l'armement: crédit d'ouvrage pour des travaux . 3,000 d'assainissement et de transformation concernant un bâtiment du Labo- ratoire AC de Spiez. Forces aériennes: crédit d'ouvrage pour l'assainissement des installa- 10,600 lions techniques de l'actuelle caverne d'avions de Meiringen, crédit d'ouvrage pour l'assainissement de la piste d'envol de l'aérodrome

militaire de Samedan. Article «Entretien des immeubles et liquidations» Total des crédits d'engagement 155,000 7823

Le tableau ci-dessous expose la répartition du crédit de programme pour ces mesures d'entretien entre les différentes organisations d'utilisateurs selon les données connues à ce jour. Organisations d'utilisateurs Etat-major général, Opérations Etat-major général, Logistique, Soutien Etat-major général, Logistique, Missions territoriales Etat-major général, Planification Etat-major général, Aide au commandement Forces terrestres, bâtiments d'exploitation Forces terrestres, infrastructure de l'instruction Forces terrestres, Commandement du Corps des gardes-fortifications Groupement de l'armement Forces aériennes Total Total général • Crédits d'ouvrage Crédits de programme (Millions fr.) 0 0 0 4,50 0 0 0 3,00 10,60 18,10 (Millions fr.) 4,00 8,00 2,00 23,00 3,00 24,00 40,40 5,00 6,00 21,50 136,90 155,00 3

Calcul des crédits et attribution des mandats Tous les coûts figurant dans le présent message sont indiqués TVDE incluse, au taux de 7,5 % actuellement en vigueur. De manière générale, les calculs reposent sur l'indice zurichois des coûts de la construction du 1er octobre 1998, de 111,4 points'. Celui-ci est établi d'après les coûts de la construction d'immeubles locatifs correspondant aux différents immeubles de l'index du point de vue du type de la construction, de l'équipement et de la situation. L'index n'a donc qu'une valeur indicative en ce qui concerne les constructions militaires. L'attribution des mandats de construction est effectuée selon la loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (RS 172.056.1) et selon le principe du meilleur rapport prix / prestation. Il est veillé à ce qu'il soit tenu compte des intérêts régionaux par une information adéquate effectuée suffisamment tôt ainsi que par des mises au concours larges, notamment au niveau des sous-traitants. La concurrence est cependant déterminante pour le choix final. 4

Articulation des coûts Les devis des coûts sont articulés selon le Code des frais de construction (CFC) ou l'articulation des frais par éléments (AFE) établis par le Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment. Ils comprennent les groupes principaux suivants: 0 Terrain Cette rubrique comprend les coûts pour l'équipement jusqu'à la limite du bien-fonds, l'acquisition éventuelle de terrain, etc. 7824

1 Travaux préparatoires 2 Bâtiments 3 Equipements d'exploitation 4 Aménagement des environs .5 Frais annexes 6* Réserve 7* Œuvres d'art 8 Imprévus 9 Mobilier * Les postes 6 et 7 ne sont en Ce poste regroupe les coûts pour les travaux de démolition, les fondations spéciales, les modifications, les déplacements de conduites et les voies de circulation. Les frais relatifs aux bâtiments correspondent aux travaux d'excavation pour les fondations, le gros œuvre et le second œuvre ainsi que les installations générales. Il s'agit des équipements fixes ainsi que des travaux de construction spéciaux et des installations qui leur sont directement liés. Cette rubrique comprend tous les coûts pour l'aménagement des routes et des places, les aménagements extérieurs, les terrassements, ainsi que gros œuvre, second œuvre et travaux d'installation hors du bâtiment, mais à l'intérieur des limites du bien-fonds. Il s'agit avant tout d'autorisations, d'émoluments, de maquettes, de reproductions, de surveillance du chantier, d'œuvres d'art et de dépenses analogues. La réserve est utilisée en cas de besoin pour des postes particuliers. Ce groupe concerne les œuvres d'art en relation avec le projet (ces œuvres sont en principe financées par le crédit pour les œuvres d'art de l'Office fédéral des constructions et de la logistique). Réserve pour dépenses imprévues, notamment en relation avec des difficultés rencontrées lors de la construction ainsi qu'avec le renchérissement. Il s'agit plus particulièrement de l'équipement du bâtiment par les objets meubles de son installation. principe pas utilisés pour des objets

militaires. 5 Résumé des effets 51 Effet sur l'état du personnel Les projets proposés avec le présent message n'entraînent pas d'augmentation de l'effectif du personnel. 52

Conséquences financières Les projets figurent à la planification des investissements immobiliers, militaires avec les tranches de paiement annuelles nécessaires à leur réalisation. Celle-ci sont soumises pour approbation dans le cadre du budget annuel. En principe, l'exécution de la construction doit pouvoir débiter, selon le déroulement prévu, à la suite de l'adoption du crédit par les Chambres fédérales. 7825

53 Frein aux dépenses Le 12 mars 1995, le peuple et les cantons ont accepté l'arrêté fédéral du 7 octobre 1994 instituant un frein aux dépenses. Comme cela est le cas pour les subventions, les crédits d'engagement et les plafonds de dépenses doivent être acceptés par la majorité des membres des deux Chambres lorsqu'ils entraînent de nouvelles dépenses pour un montant supérieur de 20 millions de francs dans le cas de crédits uniques ou de 2 millions de francs dans le cas de crédits renouvelables. 6 Constitutionnalité et conformité légale La compétence de l'Assemblée fédérale repose sur les art. 20 et 85, ch. 10, de la constitution. 7826

Arrêté fédéral Projet concernant l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2000) du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu les art. 20 et 85, ch. 10. de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 18 août 1991, arrête: Art. 1 Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses Un crédit d'engagement sous forme d'un crédit de programme d'un montant de 22 000 000 francs conformément au tableau en appendice est accordé au Conseil fédéral. . Art 2 Crédits d'engagement non assujettis au frein aux dépenses Des crédits d'engagement sous forme d'un crédit de programme d'un montant de 364 120 000 francs conformément au tableau en appendice sont accordés au Conseil fédéral. Art 3 Transferts de peu d'importance 'Le Conseil fédéral peut procéder à des transferts de peu d'importance entre les nouveaux crédits d'engagement fixés aux art. 1 et 2. 2 Les crédits de paiement sont inscrits au budget annuel. Art. 4 Dispositions finales Le présent arrêté qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum. 1 FF 1999 7807 1999-4632 ' 7827

Immobilier militaire. LF Appendice Tableau des nouveaux crédits d'engagement Articles / Organisations d'utilisateurs Crédits d'engagement Total (fr.) (fr.) Article n° 510.3200.001 Projets immobiliers (transformations et constructions) Etat-major général, Opérations 15 130 000 Etat-major général, Logistique, Soutien 10 000 000 Etat-major général, Logistique, Missions territoriales 2 060 000 Etat-major général, Planification Etat-major général, Aide au commandement Forces terrestres, bâtiments d'exploitation Forces terrestres, infrastructure de l'instruction Groupement de l'armement Forces aériennes Article n° 510.3500.001 Prestations contractuelles Etat-major général, Planification Etat-major général, Aide au commandement Forces terrestres, infrastructure de l'instruction Article n° 510.3110.002 Entretien des immeubles et liquidations Etat-major général, Planification Groupement de l'armement Forces aériennes Total des nouveaux crédits d'engagement 37 900 000. 34010000 12210000 48 850 000 000 50 760 000 5 000 000 900 000 13300000 141400000 3 000 000 10600000 211 920 000 19 200 000 155 000 000 386 120 000 7828

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message sur l'immobilier militaire (Message sur l'immobilier militaire 2000) du 18 août 1999 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1999 Année Anno

Band 8 Volume Volume Heft 42 Cahier Numero Geschäftsnummer 99.065 Numéro
d'affaire Numero dell'oggetto Datum 26.10.1999 Date Data Seite 7807-7828 Page Pagina
Ref. No 10 110 006 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv
digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento
è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.